

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0-0-0
Séance du 12 avril 2024
0-0-0-0-0-0

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille quatre, le douze du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

Date de la convocation :
30 mars 2024

Présents : Mrs Dominique GAMICHON, Francis COLLET, Francis LITWIN, Florian LUTZ, Mmes Céline DALLEMAGNE, Karine MAUVAIS, M. Olivier PETITJEAN

Absents : M. Norbert PITIO, Philippe CRINDAL, Marine ROSSI, Jennifer VAIRELLES

Pouvoirs : Philippe CRINDAL à Florian LUTZ et Jennifer VAIRELLES à Karine MAUVAIS

Date d'affichage :
30 mars 2024

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DES AMENAGEMENTS DE NATURE A LIMITER LA VITESSE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES SUR ROUTE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de faire les travaux sur la route départemental 31 à l'entrée du village en venant de Rilly Sainte Syre, une chicane sera mise en place.

La route départemental 31 entrée du village côté Arcis Sur Aube, une buse sera mise pour l'assainissement des eaux pluviales entre la rue Neuve et les puisards à l'entrée du village.

Une demande de subvention sera effectuée auprès du département de l'Aube.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la réalisation des travaux et la demande de subvention.
- S'engage à inscrire au budget les dépenses correspondants aux investissements.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, à LES GRANDES CHAPELLES, le 12 avril 2024
Le Maire,

